



RAPPORT BILAN CARBONE 2025



Table des matières

Introduction	Page 3
Présentation de l'association	
Présentation du pilote de la démarche et processus de collecte	
Cartographie des flux	
Les périmètres	
Synthèse de nos émissions	Page 6
Le profil des émissions GES de l'association	
Focus émissions GES numérique et services	
Emissions liées aux déplacements domicile/travail des salariés	
Analyse croisée des émissions GES des évènements et locaux	
Emissions liées à l'occupation de locaux	
Conclusion	Page 11

Introduction

Souhaitant poursuivre son engagement pour la sobriété, ANPP - Territoires de projet poursuit son exercice de bilan carbone annuel. L'exercice relève donc d'un double défi : analyser plus finement les émissions de l'association, et observer l'impact des décisions déjà prises sur le bilan CO² de l'Association.

ANPP - Territoires de projet poursuit ainsi sa triple mission : représentation, animation, accompagnement. Ces missions nécessitent pour être réalisées des outils : informatiques, numériques, mais aussi des services et des déplacements. Ces émissions ont donc été comptabilisées sur un an, de décembre 2025 à janvier 2026.

Ce bilan carbone a été réalisé avec les outils de l'ADEME, à l'aide d'un tableur. Les émissions du numérique relèvent d'estimations, notamment pour les envois de mails et les réunions en distanciel.

Comme les années passées, ce bilan s'inscrit dans une démarche d'ensemble inscrite dans la stratégie politique de l'association. Nous poursuivons notre plaidoyer de rappeler les enjeux de la [Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement >>](#), qui oblige les collectivités locales de plus de 50.000 habitants à répondre à l'obligation de réaliser leur bilan carbone tous les 3 ans. Ainsi ANPP - Territoires de projet a souhaité se conformer aux obligations de ses adhérents.

C'est donc toujours dans une démarche volontariste et en souhaitant s'appliquer avec ambition une réduction de son empreinte carbone, qu'ANPP - Territoires de projet présente la seconde édition de son bilan carbone.

1. Présentation de l'association

ANPP - Territoires de projet est une association loi 1901, créée en 1997 qui a pour objectifs de promouvoir, défendre et accompagner l'expression des Pays, Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), GAL et Conseils de développement. Structures souples du développement local, les PETR instaurés par le législateur en 2014, ont pour objectif de mutualiser les forces vives du territoire à l'échelle du bassin de vie, en regroupant plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au sein d'un même projet, le projet de territoire. Les PETR étant majoritairement issus du monde rural et/ou périurbain, ils sont des catalyseurs afin d'impulser le changement, innover et développer les territoires.

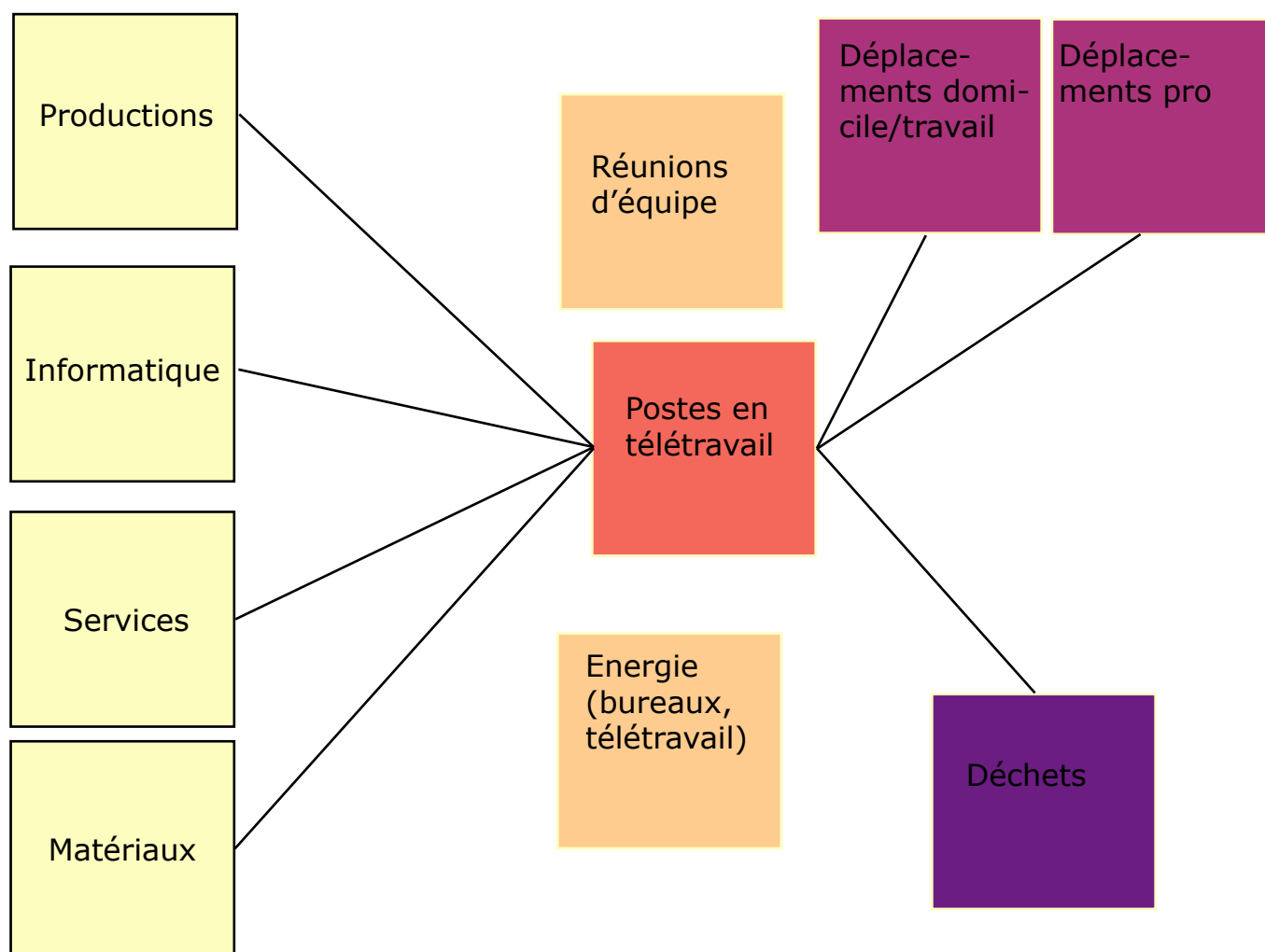
ANPP - Territoires de projet a une triple mission : de représentation, d'animation du réseau et d'accompagnement. Elle accompagne les adhérents dans leurs missions quotidiennes avec une production de contenu technique, juridique, de veille, de mise en relation ou encore de relai auprès des pouvoirs publics. Elle défend et promeut les Pays au sein des instances gouvernementales (Ministères, services de l'État), politiques (Parlements, CESE), ou privés. Enfin, elle anime le réseau des adhérents en proposant des temps d'échanges, des webinars thématiques, ou encore l'organisation d'événements à l'échelle nationale.

2. Présentation du pilote de la démarche et processus de collecte

D'emblée, la direction a positionné ce bilan carbone comme un outil d'analyse fine et ambitieuse. Le degré de recherche a été poussé loin pour avoir une lecture des plus précises de la réalité.

La collecte des données s'est faite durant toute l'année avec l'appui de l'équipe technique ANPP – Territoires de projet.

3. Cartographie des flux



4. Les périmètres

Le bilan carbone 2024 de l'association porte sur l'activité ANPP - Territoires de projet du 31 décembre 2025 au 1er janvier 2026.

Le périmètre organisationnel de l'Association se situe en télétravail pour les postes des salariés de l'Association, et une fois tous les quinze jours en présentiel lors des réunions d'équipe.

De la même manière que l'année passée, les émissions de l'association reposant sur des productions intellectuelles et immatérielles (échanges, veille juridique et accompagnement personnalisé conseil, visio), les émissions liées au numérique ont été prises en considération (visio, PJ, mails envoyés...).

Le périmètre opérationnel concerne les 3 scopes : les émissions directes de GES (scope 1), les émissions indirectes de GES (scope 2), et toutes les autres émissions indirectes (scope 3).

Les émissions du scope 1 calculent les émissions directes de GES générées par l'activité de l'association. L'activité de l'association n'est pas concernée par ce scope, hormis la climatisation des bureaux qui génère directement des GES.

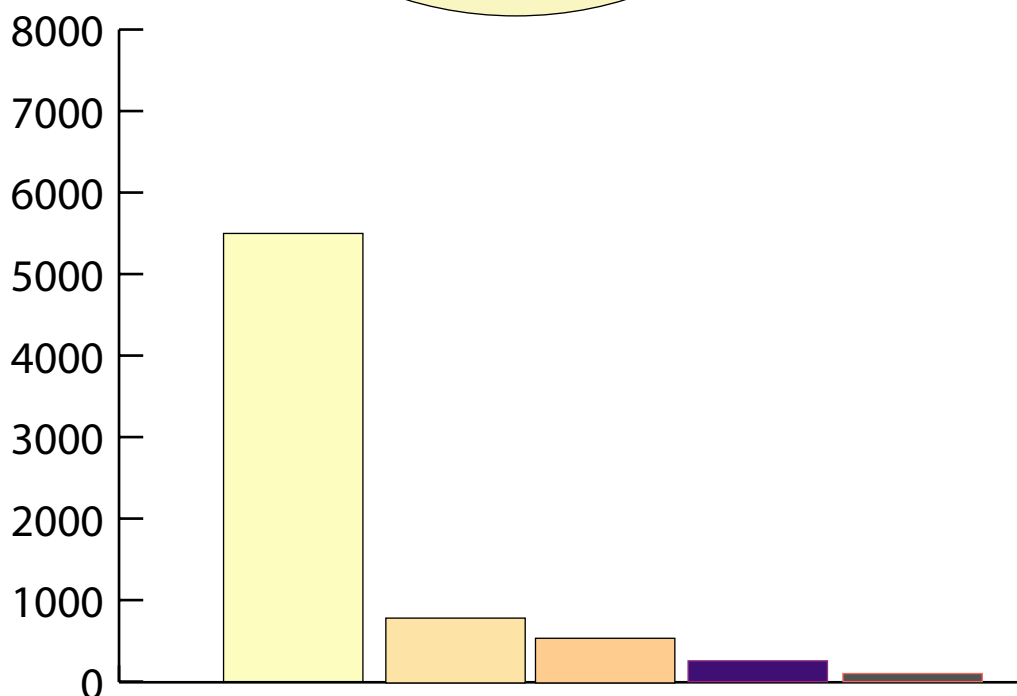
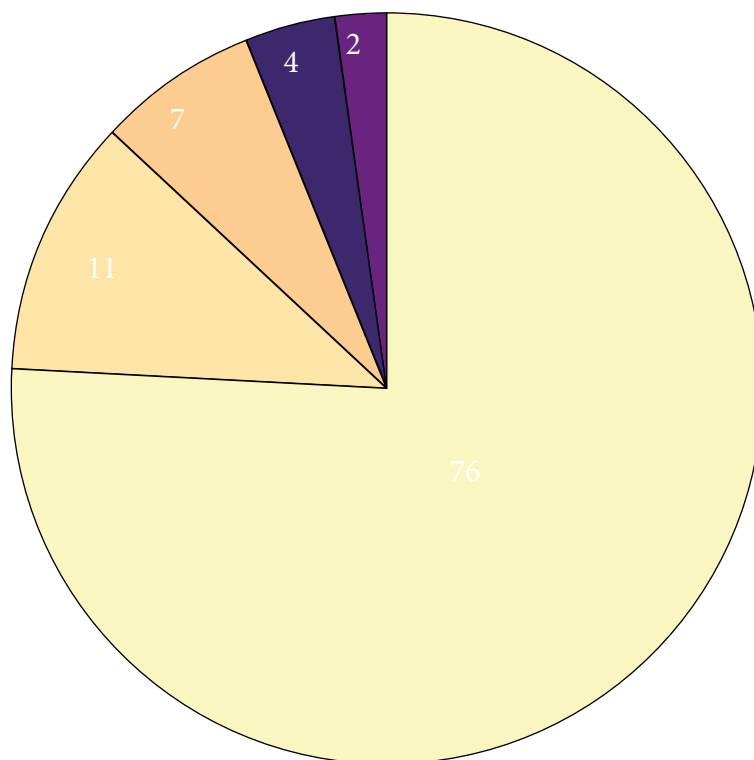
Les émissions du scope 2 calculent les émissions indirectes de GES. L'électricité utilisée pour se chauffer ou pour alimenter les ordinateurs est une émission directe de GES comptabilisée dans le premier scope.

Le scope 3 regroupe toutes les autres émissions indirectes de GES non comptabilisées au sein des autres catégories. Sont ainsi comptabilisées les émissions liées à l'utilisation du numérique, des services, mais aussi le cycle de vie des objets consommés : déchet, plastique, papier.

Synthèse de nos émissions

Le profil des émissions GES de l'association

Total du bilan : 7,1 tonnes de CO²



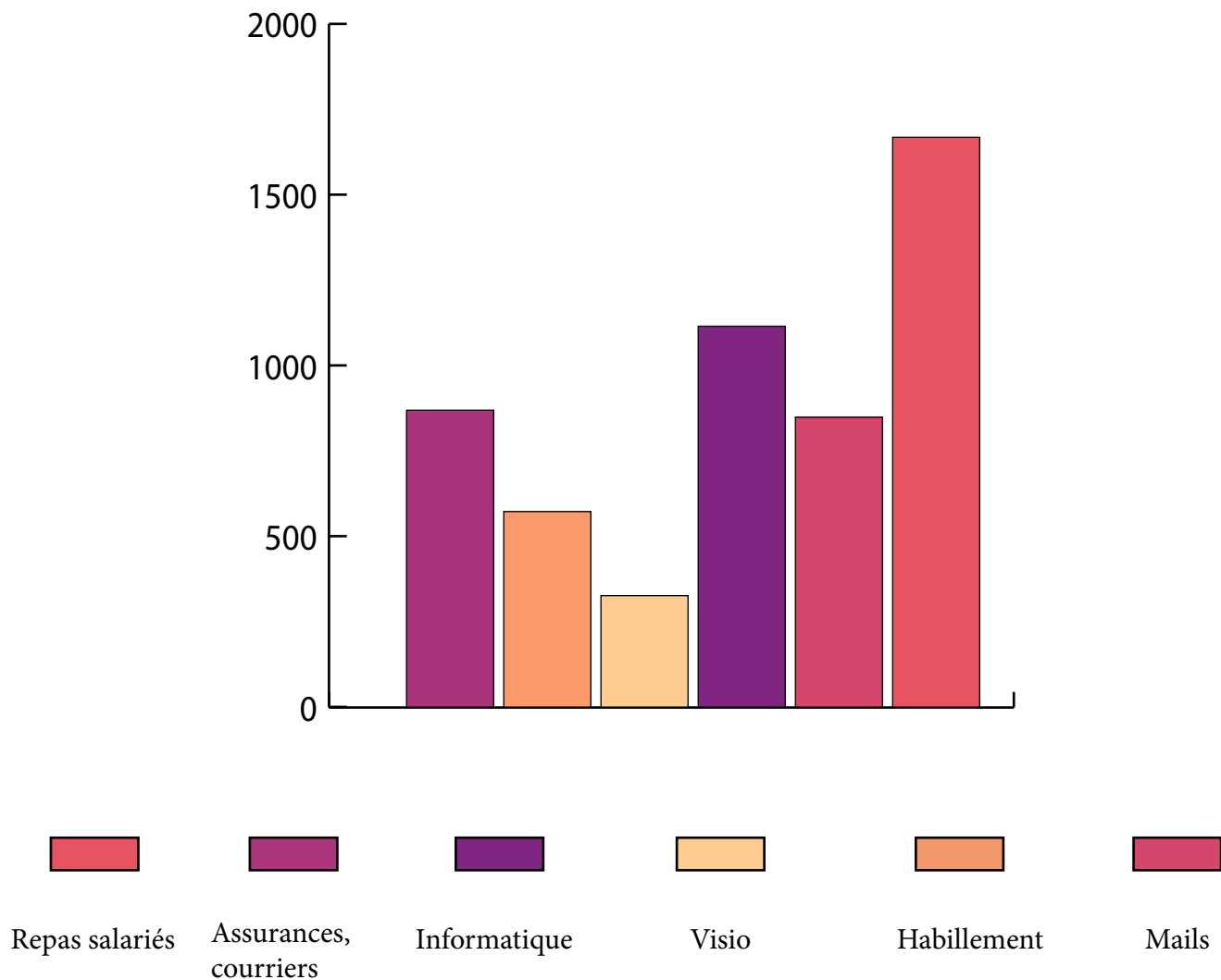
Numériques et services Déplacements Energie Immobilisations Déchets directs



76% de émissions sont liées aux activités numériques et aux services. A noter que l'année passée, cela représentait 80% des émissions. Les déplacements sont aussi pour beaucoup dans le bilan de l'Association. Cela s'explique par la dispersion géographique des salariés aux quatre coins de la France.

Emissions GES numérique et services

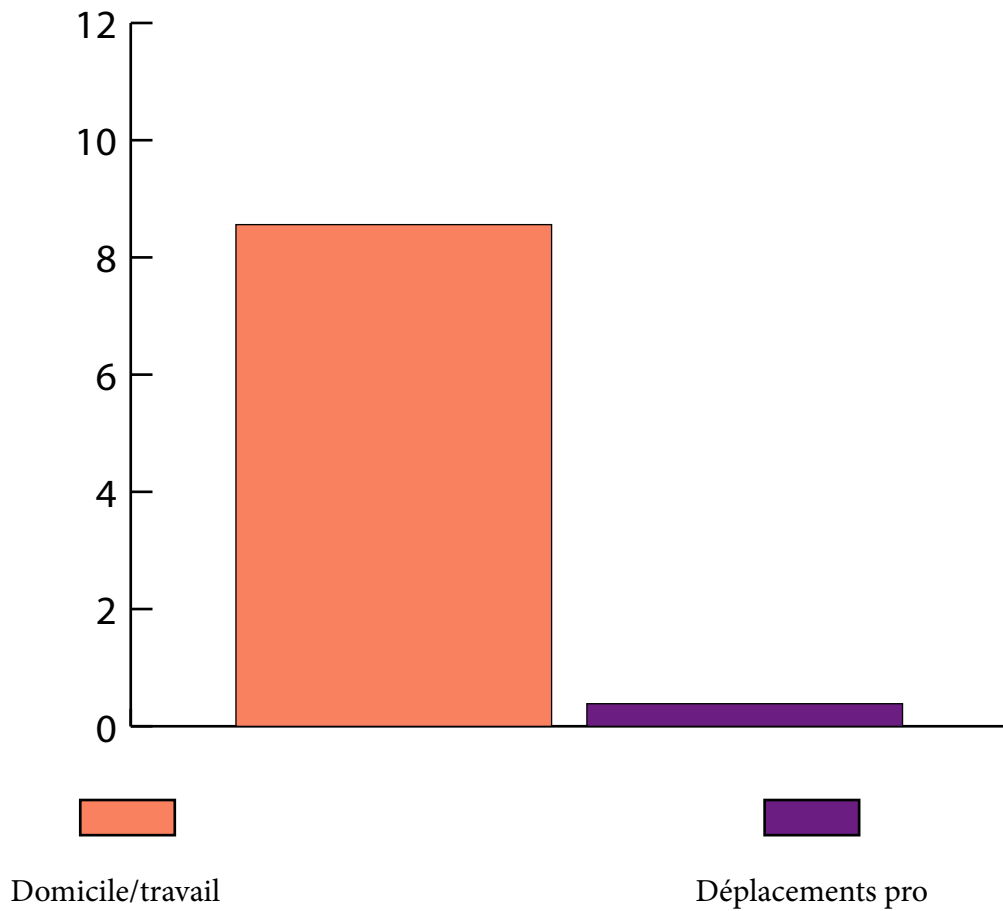
En précisant le volet numérique et services, catégorie la plus émettrice



D'une année à l'autre, les résultats liés au numérique et aux services restent globalement constants. L'année passée, nous avons choisi d'élargir le périmètre du scope 3 en intégrant de nouveaux postes : les repas des salariés et les tenues vestimentaires. Bien que ces ajouts contribuent à alourdir le bilan global, ils offrent une lecture plus fidèle de la réalité de nos émissions. Par ailleurs, les usages numériques quotidiens de l'Association – envois de courriels, recours aux outils collaboratifs, visioconférences – continuent de représenter une part non négligeable de notre empreinte carbone. En 2025, une meilleure maîtrise des pratiques a permis une stabilisation des usages et une légère réduction des émissions.



Emissions liées aux déplacements domicile/travail des salariés

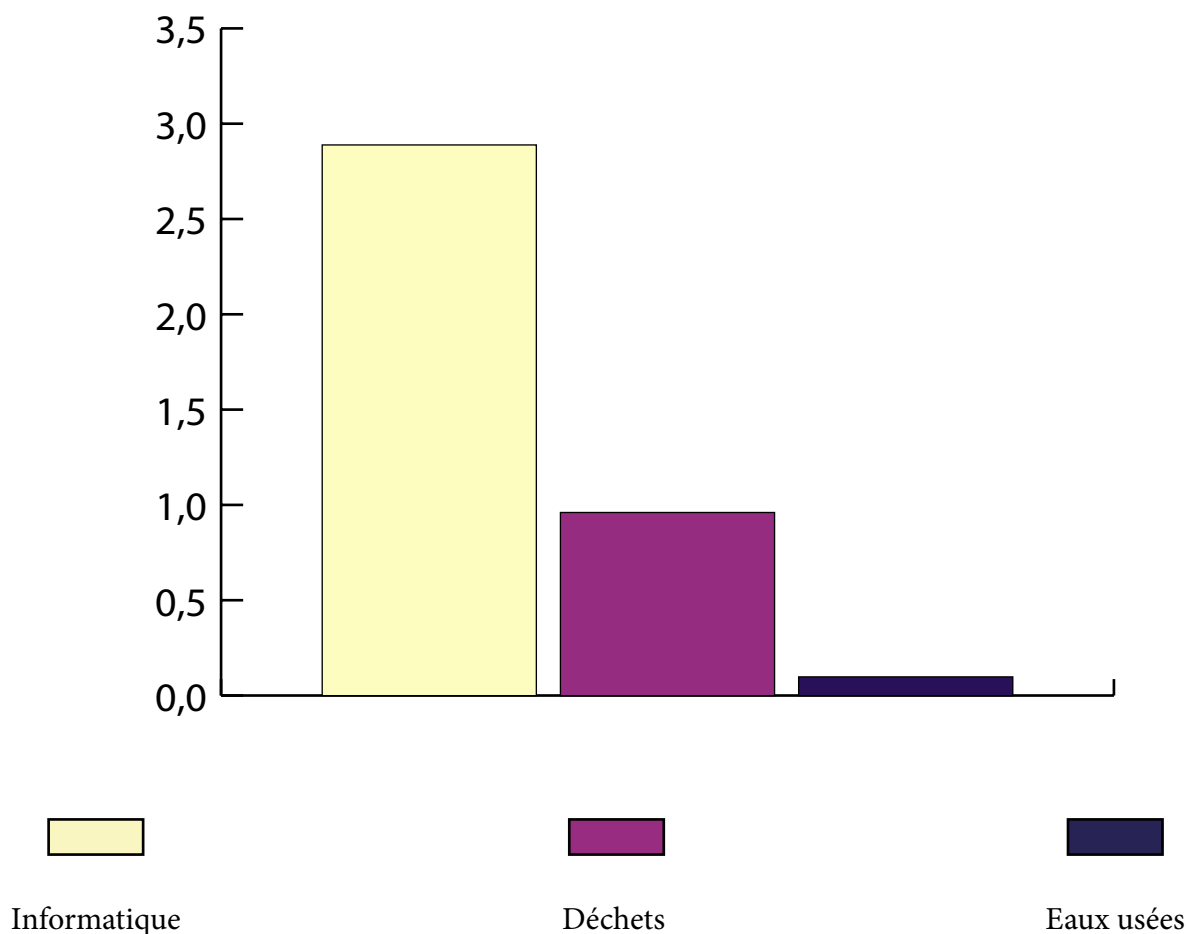


*calcul sur le total du bilan carbone

Le secteur des déplacements représente toujours une part non négligeable des émissions de l'Association. Les déplacements comprennent aussi bien les trajets domicile/travail de salariés situés à plusieurs centaines de kilomètres de Paris, et les déplacements dans le cadre du travail et des missions de ANPP - Territoires de projet. A noter qu'en 2025 le passage à une réunion tous les quinze jours a permis de mieux maîtriser les émissions liées aux déplacements des salariés.



Analyse croisée des émissions liées aux futurs déchets et à l'immobilisation



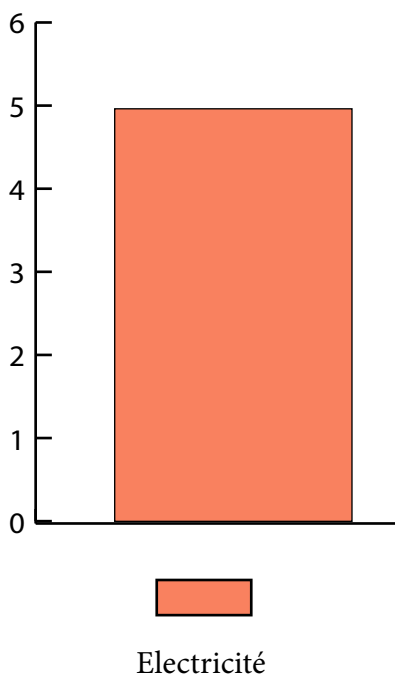
*calcul sur le total du bilan carbone

Cette analyse croisée entre les futurs déchets et les immobilisations permet de mieux évaluer l'empreinte différée des activités actuelles de l'Association. Le parc informatique de l'ANPP constitue en effet un futur déchet, dont l'impact doit être anticipé. Les batteries, en particulier, sont difficiles à recycler et renferment des composants nocifs pour l'environnement.

De la même façon, les déchets générés par l'activité – papier à usage futur, emballages plastiques reçus – doivent être intégrés dans le calcul. Malgré les efforts constants de l'Association pour limiter son empreinte, le recours ponctuel au papier ou à des fournitures emballées reste parfois nécessaire.

Enfin, les eaux usées liées à la consommation d'eau durant les journées de travail sont elles aussi prises en compte, pour refléter au mieux la réalité environnementale de nos usages quotidiens.

Emissions liées à la consommation énergétique

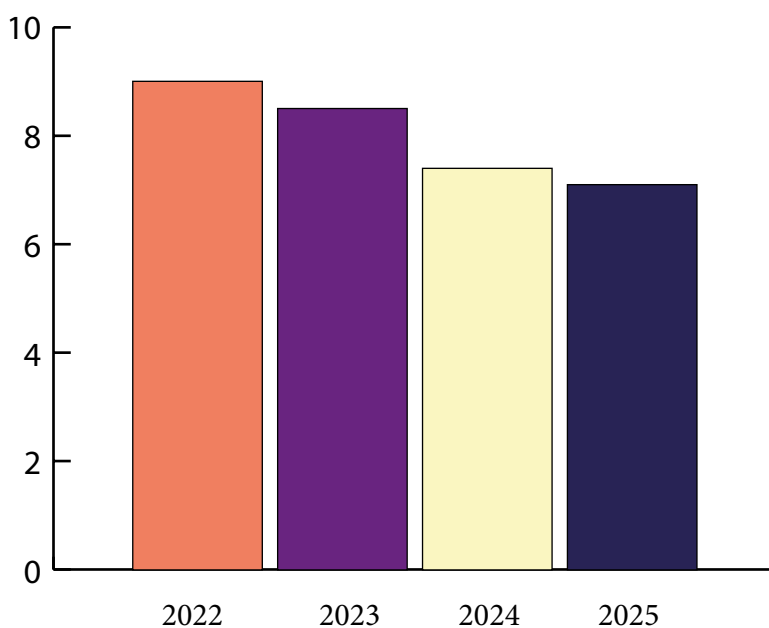


*calcul sur le total du bilan carbone

En faisant le choix du 100 % télétravail, l'Association n'a plus recours à la location de locaux pour accueillir ses salariés en présentiel. Ce fonctionnement permet de réduire significativement l'empreinte énergétique, en évitant les consommations liées au chauffage, à l'éclairage ou à l'électricité de bureaux dédiés. Les données présentées dans le bilan reflètent donc l'impact des journées de télétravail, durant lesquelles les salariés se chauffent chez eux.

L'équipe continuant à se réunir une fois tous les quinze jours dans les locaux mis à disposition par ses partenaires, une estimation spécifique de la consommation énergétique associée à ces journées a également été intégrée au calcul global.

Et sur 4 ans ?



Conclusion

Ce quatrième bilan carbone met en évidence une légère baisse des émissions globales de l'Association. Le scope 3, outil central de l'analyse, reste néanmoins fortement dépendant du niveau de précision retenu dans le calcul des émissions indirectes.

Dans une logique d'exemplarité, ANPP – Territoires de projet poursuit l'approfondissement de sa démarche en intégrant des postes d'émissions plus complets, tels que les repas des collaborateurs ou les vêtements. Ce choix contribue à augmenter le total affiché, tout en offrant une représentation plus fidèle de la réalité environnementale de l'activité.

Par ailleurs, les émissions liées aux déplacements ont presque doublé par rapport au premier bilan. Si le recours au 100 % télétravail a permis de réduire significativement certains postes d'émissions, ces gains sont en partie compensés par d'autres facteurs, notamment la dispersion géographique des équipes.

Pour ce quatrième exercice, l'association confirme sa trajectoire de maîtrise de ses émissions. Le fonctionnement de l'association permet d'obtenir des bilans très satisfaisants et sobres.

L'Association maintient ainsi ses efforts en faveur d'une sobriété accrue, en poursuivant l'optimisation de ses pratiques et de ses consommations. Enfin, la variabilité de l'activité annuelle demeure un élément structurant du bilan carbone, qui doit être pleinement intégré afin d'affiner l'analyse et d'orienter au mieux les actions futures.



TERRITOIRES DE PROJET

www.anpp.fr